



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorables : 0
Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12/04/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 31

***Relative à la Répartition par Ecole Doctorale des contrats doctoraux Etat 2022/2025
(DAR)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3

Vu l'avis de la Commission de la Recherche en date du 21 mars 2022

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er :

Le Conseil d'Administration adopte, pour les années universitaires 2022/2025, la répartition par Ecole Doctorale des contrats doctoraux Etat, figurant dans le document annexé à la présente délibération. La Commission de la Recherche, réunie le 21 mars 2022, a émis un avis favorable à cette répartition.

Article 2 :

La masse salariale relative à ces contrats sera imputée sur le Service Opérationnel 919 001 Masse salariale Etat.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/04/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 31
ANNEXE 1

PREVISION DES RECRUTEMENTS DES CONTRATS DOCTORAUX ETATS 2022/2025

CONSUMMATION 2021 / 2022	
Contrats doctoraux répartis par ED	99,5
Contrats doctoraux financés sur le budget de l'Etat	95
Financement sur ressources de l'Université	4,5

1 CD compensation contribution Etat
1 CD ED TSM + 1 CD E2D6P (2020-2023)
1 CD ED TSM + 0,5 CD E2D6P (2021-2024)

PREVISIONNEL 2022 / 2023	
Contrats doctoraux répartis par ED	99,5
Contrats doctoraux financés sur le budget de l'Etat	95
Financement sur ressources de l'Université	4,5

1 CD compensation contribution Etat
1 CD ED TSM + 1 CD E2D6P (2020-2023)
1 CD ED TSM + 0,5 CD E2D6P (2021-2024)

SITUATION DES EMPLOIS DE CONTRATS DOCTORAUX	ETPT ¹	Pers. Physiques
Nombre total de contrats doctoraux au 01/01/2022	121	123
Contrats doctoraux sur budget Etat	95	95
Contrat doctoral Handicap Etat	1	1
Contrat doctoral Handicap RP	1	1
Contrats Filches ENS-X (budget Etat)	1	1
CD financé par l'université en compensation du déficit de financement par l'Etat du contingent global de CD Etat	1	1
Contrat doctoral E2D6P sur ressources de l'université	1	1
Contrats doctoraux ED TSM DP sur ressources propres de l'université	2	2
Contrats doctoraux ED TSM DP sur ressources propres de TSM	1	1
Cofinancement CD UT1C-Région pour ED TSM (sur budget Etat) 2019/2022	0,5	1
Cofinancement CD UT1C-Région pour MITT (sur budget Etat) 2019/2022	0,5	1
Cofinancement CD UT1C-Région pour E2D6P (sur ressources université) 2021/2024 ²	0,5	1
Cofinancement CD UT1C-Région pour MITT (sur budget Etat) 2022/2024 ³	0,5	1
Ressources propres financées par des tiers (Conseil Régional Occitanie, ANR, TBS, UPS, CNES...)	16	16
Contrats CIFRE (hors budget établissement)	17	17

Contrats arrivant à échéance à la rentrée 2022 (Budget Etat + Université / Cofinancements Région)	ETPT ¹	Recherche avec ou sans Enseignement
ECOLE DOCTORALE	31,5	32
Droit & Science Politique (E2D6P)	11	11
Sciences de gestion (ED TSM DP)	4	4
Sciences économiques - (ED TSE)	15	15
Mathématiques, Informatique, Télécommunications de Toulouse (ED MITT)	1,5	2

Sont 1 CD cofinancé par la Région

Recrutements PREVISIONNELS à la rentrée 2022 (Budget Etat + Université / Hors Cofinancements Région ³)	ETPT ¹	Pers. Physiques
ECOLE DOCTORALE	31,0	31
Droit & Science Politique (E2D6P)	11	11
Sciences de gestion (ED TSM DP)	4	4
Sciences économiques - (ED TSE)	15	15
Mathématiques, Informatique, Télécommunications de Toulouse (ED MITT)	1	1

(1) ETPT : équivalent temps plein travaillé

(2) L'E2D6P bénéficie de la possibilité d'un co-financement sur RP de l'université par an pour un cofinancement obtenu de la part d'un partenaire (Région ou autre) extérieur (3 maximum).

(3) Les CD cofinancés par la Région devront être couverts, pour la partie cofinancée par l'établissement, par les ressources de l'ED concernée.